

Conseil Municipal du 17 juillet 2008

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M.PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		M. BARRE
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN			X	
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		MME DUROZEY
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. MOGIS

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2008 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2008.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention, adoptent le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2008.

2) CONSTRUCTION D'UN MAGASIN FUNERAIRE AU PARC D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES :

Nous avons reçu le projet de permis de construire concernant la construction d'un magasin funéraire et de deux chambres (M. Nicolas THABURET).

Ce projet est prévu sur la zone d'activités du Champ de Courses, site de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin ».

Une plaquette de présentation sera à la disposition des membres du Conseil Municipal, lors de la séance.

Les membres du Conseil Municipal seront interrogés sur leur éventuel accord de principe concernant ce projet.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. PERCHE précise que le terrain concerné a été acheté à proximité du centre de tri de la Poste. L'avis du Conseil Municipal est demandé pour ce type d'implantation.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord de principe concernant l'implantation de ce projet sur la zone d'activités du Champ de Courses.

3) DISTRIBUTEUR DE LAIT CRU – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALIMENTATION ELECTRIQUE :

M. EUDIER (GAEC de la porte de fer) a installé un distributeur de lait cru à Doudeville, rue Colonel Person.

Afin d'accélérer la mise en fonction de ce distributeur de lait, la Commune de Doudeville a décidé de prendre à sa charge la mise en service du compteur EDF, sachant que les délais d'intervention sont beaucoup plus courts pour les Collectivités.

Le Conseil Municipal doit nous autoriser à réclamer à M. EUDIER (GAEC de la porte de fer) les frais inhérents à la mise en service du compteur EDF ainsi que les consommations de ce même compteur.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. Le Maire à réclamer à M. EUDIER (GAEC de la porte de fer) les frais inhérents à la mise en service du compteur EDF ainsi que les consommations de ce même compteur pour le distributeur de lait cru à Doudeville, rue Colonel Person.

4) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Les Adjoints au Maire vont exposer aux membres du Conseil Municipal, les derniers développements concernant les dossiers en cours.

M. ORANGE informe les membres du Conseil Municipal concernant les chantiers en cours :

- Hôtel de Ville : des retards sur le chantier dus à l'entreprise Delaloché Delesque. Une mise en demeure a été envoyée à cette entreprise, dont l'absence d'activité sur le chantier gêne la progression des autres.
- En ce qui concerne la reconstruction de la station d'épuration, il n'y a pas de problèmes majeurs.
- M. ORANGE informe les membres du Conseil d'une réorganisation des services techniques en trois équipes distinctes : « Espaces verts », « réparations dans les bâtiments communaux », « logistique et signalisation de la voirie ».
- M. ORANGE poursuit sur la réfection des toilettes de la cour de l'école Breton et la remise en état de l'évacuation des eaux usées qui sont actuellement en cours.
- Une Commission des travaux aura lieu le jeudi 24 juillet à 18h30 concernant les questions liées aux problèmes de stationnement dans Doudeville.

M. PERCHE poursuit sur le projet d'implantation de Champion à l'entrée de Doudeville. Il va demander à M. DEMAEGDT de présenter son projet aux membres du Conseil Municipal, lors d'une prochaine réunion.

M. MOGIS regrette le manque de participation des élus du Conseil à la manifestation du 14 juillet.

Il demande aussi l'aide des membres du Conseil pour la confection du char de la Municipalité.

Il précise aussi que le feu d'artifices du 14 août au soir aura lieu au terrain communal de Bosc Malterre. Un courrier a été envoyé à Madame GILLET pour l'informer de cette décision.

M. LOSSON informe les membres du Conseil qu'un courrier a été adressé à Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale, suite à la dernière réunion de Conseil pour la sensibiliser sur les problèmes générés par la suppression du samedi matin et la mise en place du soutien scolaire.

M. LOSSON informe les membres de l'assemblée de la mise en place de la garderie du matin à l'école maternelle MENSIRE avec le concours des ATSEM.

Une Commission scolaire est prévue le 26 août prochain ; l'heure de cette réunion reste à préciser.

La présentation du site internet de la ville va être modernisée : un devis de la société Ehoui.net a été transmis et sera étudié.

M. LOSSON indique aussi que Fabienne MABILLE-GUERY de « Doudeville Animation » va intervenir à la bibliothèque associative pour promouvoir cette structure auprès du jeune public. M. GEMEY s'interroge sur le devenir de cette bibliothèque si la Communauté de Communes prend la compétence « culturelle », au même titre que l'école de musique. M. LOSSON précise que cette bibliothèque est dans le champ associatif et qu'il est difficile de comparer cette structure avec l'école de musique communale.

5) COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 09 JUILLET 2008 – COMPTE-RENDU :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. GEMEY	X			
M. MALANDRIN			X	
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			
M. MOGIS (suppléant)				
M. DEFRANCE (suppléant)				

Etaient invités et présents :

- **Jean Aimable FERVIN – Directeur du Centre de loisirs**
- **Laurent TABESSE – Directeur de l’Ecole de musique**

L’objet de cette réunion était de présenter le fonctionnement du centre de loisirs et de l’école de musique de Doudeville.

Centre de loisirs :

Présentation de Jean Aimable FERVIN

Les effectifs, tant pour les mercredis après midi, les petites vacances et les grandes vacances sont en constante augmentation et ce avec une participation de 92 % de Doudevillais (les autres enfants étant hors Commune et scolarisés à Doudeville).

Le changement de contrat avec la CAF permet d’obtenir davantage de subventions, ce qui diminue la part de la Commune (42 000.00 euros en 2007 contre 60 000.00 euros en 2004).

Pour les prochaines activités sur les mois de juillet et août (camps, Armada, lac de Caniel, stages poney, initiations au golf,...), le nombre d’inscrits dépasse les 130 enfants.

L’ensemble de la Commission est très satisfait du travail accompli par son directeur de Centre et l’ensemble de son équipe.

Pour les vacances de Pâques 2009, il a été décidé d’ouvrir le Centre les deux semaines au lieu d’une l’année passée.

Ecole de Musique :

Présentation de Laurent TABESSE

Les effectifs sont en légère baisse chaque année. Sur l'année écoulée 61 élèves se sont inscrits à l'école dont 15 doudevillais, 29 de la Communauté de Communes et 17 hors de la Communauté de Communes.

M. TABESSE nous fait part de son analyse sur cette diminution qui est sans doute liée aux prix élevés par adhérent et à la vétusté des locaux.

La Commission prend acte mais s'inquiète également du coût subi par la Commune (54 000 euros pour l'année précédente).

Une discussion s'engage sur différents points :

- Prise en charge de l'école de musique par la Communauté de Communes
- Un autre mode d'aide aux familles
- Proposer un prix attractif la première année (initiation, découverte)
- Elaboration d'une plaquette d'informations

La Commission se réunira début septembre afin d'élaborer les tarifs pour l'année 2008-2009.

Commentaires de M. JOBBIN

Avis du Conseil Municipal :

Suite à l'exposé de M. JOBBIN, M. Fortin souligne le niveau important du déficit.

M. JOBBIN précise que ce déficit est aggravé par la stagnation des effectifs depuis 5 années.

M. BARRE s'interroge sur l'évolution des effectifs. Il se souvient que M. TABESSE tenait le discours suivant : l'école de musique était victime de son succès et les effectifs étaient en constante augmentation.

M. ORANGE intervient pour indiquer que les locaux de l'école de musique sont précaires pour cette activité.

M. DURECU précise que le but de cette réflexion est de trouver les pistes capables de pérenniser l'école de musique.

Mme FICET propose une visite « portes ouvertes » de l'école de musique afin d'attirer de nouveaux élèves.

MM. FORTIN et LAURENT s'interrogent sur le devenir de la Renaissance et des interventions dans les écoles de la Commune si la prise en charge par la Communauté de Communes de l'école de musique se concrétise.

M. DURECU précise qu'il tient à ce que la Renaissance et les initiations musicales aux écoles subsistent après une éventuelle prise en charge par la Communauté de Communes. Il ajoute certaines collectivités ont fait le choix de transférer cette compétence au SIVOSS.

M. JOBBIN informe les membres du Conseil qu'une nouvelle réunion sera fixée début septembre pour fixer les tarifs de la saison 2008/2009.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission Jeunesse et Sports du 09 juillet 2008.

6) QUESTIONS DIVERSES :

M. METAIS indique qu'il manque toujours des arrosoirs au cimetière.

M. ORANGE répond que des bidons de 5 litres ont été mis en place il y a 15 jours.

Il va se rendre sur place pour pallier à cet état.

Mme LEGER nous informe que Mme SIOUR, boulangère, se plaint de n'avoir aucune commande de pains pour le restaurant scolaire. M. BOUTARD, secrétaire, se renseignera dès la rentrée des classes pour savoir si la société ANSAMBLE, gestionnaire du restaurant scolaire, change régulièrement de boulangers doudevillais pour son approvisionnement en pain.

M. GEMEY s'interroge sur la date de versement des subventions communales aux associations.

M. BOUTARD précise que le fond de roulement actuel du budget principal de la Commune ne permet pas le versement immédiat de l'intégralité des subventions.

Le bordereau de mandats a été déposé en trésorerie et le déblocage des fonds se fera au fur et à mesure de la perception des recettes communales.

M. LAURENT s'interroge sur la possibilité d'installer un abri bus à Seltot.

M. DURECU précise qu'il manque plusieurs abris bus pour les élèves et que les besoins seront tous étudiés.

M. DURECU informe les membres du Conseil Municipal que la municipalité a décidé d'exécuter la délibération de dénomination des rues au lotissement des près, votée le 23 juillet 2007. Devant les nombreuses plaintes des habitants du lotissement suite aux noms retenus par l'ancien Conseil Municipal, M. DURECU a décidé de suspendre la poursuite de l'exécution de cette délibération. Les membres du Conseil seront informés de la suite donnée à ce dossier.

7) CENTRE DE LOISIRS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET GESTION DE L'EQUIPEMENT :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril dernier, nous avons pris une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le basculement du contrat « temps libre » vers le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN :

CONTRAT TEMPS LIBRE – CENTRE DE LOISIRS :

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour autoriser Monsieur Le Maire à signer le basculement du contrat « temps libre » vers le contrat « enfance et jeunesse », avec la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN.

Ce contrat permet un partenariat entre la CAF de ROUEN, financeur, et le Centre de loisirs de Doudeville. Les obligations de résultats pour notre Centre de Loisirs vont être accrues.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à signer le basculement du contrat « temps libre » vers le contrat « enfance et jeunesse », avec la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN.

Cette délibération doit être complétée :

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN.

Le Conseil Municipal doit aussi autoriser Monsieur le Maire à gérer l'activité du Centre de Loisirs.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à gérer l'activité du Centre de Loisirs.

8) INSTALLATION DE COMPTEURS FORAINS PLACE GENERAL DE GAULLE – PARTICIPATION DU SYNDICAT ELECTRIQUE :

La Commune de Doudeville peut prétendre à l'installation de deux bornes pour l'alimentation électrique de la place Général de Gaulle, bornes utilisées pour le marché du samedi matin ou pour les fêtes foraines.

Le coût d'installation de ces deux bornes est entièrement pris en charge par le Syndicat Electrique, dès le moment où la Commune en fait la demande, par délibération de son Conseil Municipal.

Commentaires de M. CROCHEMORE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. CROCHEMORE indique deux lieux possibles d'implantation des bornes électriques. M. MOGIS interroge M. CROCHEMORE sur la puissance de ces bornes pour alimenter le matériel nécessaire à la Fête de la musique.

M. CROCHEMORE va se rapprocher du Syndicat Electrique pour répondre à cette question.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent l'installation de deux bornes pour l'alimentation électrique de la place Général de Gaulle, bornes utilisées pour le marché du samedi matin ou pour les fêtes foraines. Le coût d'installation de ces deux bornes est entièrement pris en charge par le Syndicat Electrique.

9) BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI : PLAN DE REGLEMENT ET PENALITES DE RETARD – DECISIONS MODIFICATIVES :

Nous avons reçu un avis de mise en recouvrement concernant les pénalités de retard calculées suite au plan de règlement établi pour rembourser le reversement de T.V.A, perçue à tort sur le budget annexe du Centre de Tri.

Les versements d'acomptes mensuels ont été régulièrement honorés depuis le 1^{er} janvier 2007. Ces pénalités de retard représentent le « préjudice du Trésor », sur l'avance de ces fonds.

Nous avons sollicité une remise gracieuse de ces pénalités auprès des services fiscaux.

Par lettre reçue le 15 juillet dernier, les services fiscaux nous ont informés que notre demande de remise gracieuse était rejetée.

En conséquence, afin d'honorer le paiement de cette somme qui s'élève à 3 136.00 euros, nous devons des décisions modificatives sur deux budgets :

BUDGET CENTRE COURRIER :

Article	Réduction	Ouverture
6712 Amendes fiscales et pénales (D)		3 136.00
7474 Participation Commune (R)		3 136.00

BUDGET VILLE :

Article	Réduction	Ouverture
67441 Subventions aux budgets annexes (D)		2 694.42
60623 Alimentation (D)	2 694.42	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces deux décisions modificatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

**La date de convocation du prochain Conseil Municipal a été fixée
au mardi 16 septembre, à 18h30.**